



Bureau communautaire
30 juin 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de la convocation : 24 juin 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin

Excusées : S. Calinon, M.R Guibelin.

Date d'affichage : 8 juillet 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB24/22

Objet

Modification du tableau
des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Un agent employé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le grade d'adjoint technique territorial à raison de 10 heures hebdomadaires est chargé de la propreté des locaux à la mairie de Goux et à la salle des fêtes de Goux. A compter de la rentrée scolaire 2022, une classe ouvre à l'école primaire de Goux. Ce site sera entretenu par cet agent.

Afin d'assurer l'entretien de ce nouveau site à Goux, il convient d'adapter le temps de travail de cet agent à la nécessité du service, et de porter celui-ci à 15 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il convient donc de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022,
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022.

Fait à Dole,
Le 30 juin 2022,
Le Président,

